

Chers adhérents, chers amis,

L'équipe d'EFA57 vous présente son troisième numéro de Feuille de Chou !

Sommaire

- ° Retour sur les événements marquants et les activités d'EFA 57 de ce milieu d'année page 1
- ° Article sur le Conseil de Famille page 3
- ° Agenda page 5
- ° Infos complémentaires page 6
- ° Le coin lecture page 9
- ° Numéros et adresses utiles page 11

Bonne lecture !

Un petit retour sur EFA57 en ce milieu d'année 2013

➤ ***Soirée d'information sur l'adoption, le vendredi 31 mai :***

Une dizaine de personnes a répondu présente pour cette première soirée d'information ; anciens et nouveaux adhérents, futurs parents et familles élargies sont venus discuter autour de l'adoption.

Le conseil d'administration a décidé de remplacer deux permanences mensuelles « Accueil des postulants » par une soirée ouverte à tous, en mars et en octobre.

➤ ***Conférence du Docteur Jean-François Chicoine, le samedi 22 juin :***

EFA 57 était partenaire de Destinées, Fleur Blanche et EFA 54/55 pour l'organisation de la conférence du Dr J-F Chicoine sur le thème : « L'adolescence adoptive : attachements et ruptures ». Environ 180 personnes étaient réunies pour assister à cette conférence.





➤ *Pique-nique des 60 ans d'EFA à Solgne le 30 juin :*

Le 30 juin, quelque 130 personnes, dont une quarantaine d'enfants, ont répondu à l'invitation des associations départementales Enfance et Familles d'Adoption (EFA) de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse pour fêter les 60 ans de la fédération nationale EFA. La journée s'est déroulée à la salle polyvalente de Solgne, autour d'un barbecue.

Dès la fin de matinée, et sous le soleil, les familles adoptantes se sont retrouvées, autour d'un apéritif, pour discuter et échanger sur leurs expériences et parcours respectifs. Munis de ballons ou de vélos, les enfants ont investi l'aire de jeux qui jouxte la salle. Toboggans et balançoires ont été pris d'assaut par des bambins âgés de 2 à 10 ans, pendant que leurs aînés adolescents se regroupaient entre eux. C'est à peine s'ils ont fait une pause dans leurs jeux pour aller déjeuner. Le buffet, de type auberge espagnole, était pourtant copieux et une bonne odeur de grillade émanait des deux grands barbecues.

En début d'après-midi, les responsables de l'écurie des Sables de Donjeux sont arrivés, accompagnés de cinq poneys pour proposer aux enfants des petits tours. Cette surprise a connu un grand succès auprès des petits comme des grands. Enthousiastes, les enfants se sont succédé sur selle sous le regard de leurs parents, qui ont profité d'une météo clémente pour poursuivre leurs conversations.

A l'intérieur de la salle, plusieurs stands étaient installés : l'un, tenu par les organisateurs, présentait des revues éditées par la fédération et divers documents sur le thème de l'adoption ; un autre proposait de l'artisanat thaïlandais, pour le compte de l'association SPOT ; un troisième a permis aux personnes intéressées de se renseigner sur l'Audio Psycho Phonologie Evolutive ou pédagogie par l'écoute. Petits et grands sont repartis satisfaits de cette journée estivale et conviviale.

Audrey Déhais-Reinhardt.



Mieux connaître les missions d'EFA : le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat :

Tout enfant a droit à des parents qui lui permettent de se développer physiquement, intellectuellement, affectivement et socialement.

En cas de dysfonctionnement ou lorsque les parents ont besoin d'être aidés pour assumer leur responsabilité, la société a prévu des dispositifs pour y remédier :

- une aide à la parentalité,
- un accompagnement par les services du département,
- une assistance éducative décidée par le juge,
- des aménagements judiciaires de l'autorité parentale : délégation, retrait partiel ou total de l'autorité parentale.

Lorsque cela s'avère nécessaire et afin de le protéger et de garantir ses droits, on peut placer un enfant sous tutelle, et notamment en tant que pupille de l'Etat.

➤ ***Les enfants pupilles de l'Etat :***

Six situations permettent l'admission d'un enfant en qualité de pupille de l'Etat :

- 1) Les enfants dont la filiation n'est pas établie ou est inconnue, qui ont été recueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.) depuis plus de deux mois ;
- 2) Les enfants dont la filiation est établie et connue, qui ont expressément été remis au service de l'A.S.E. en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat par les personnes qui ont qualité pour consentir à leur adoption, depuis plus de deux mois ;
- 3) Les enfants dont la filiation est établie et connue, qui ont expressément été remis au service de l'A.S.E. depuis plus de six mois par leur père ou leur mère en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat, et dont l'autre parent n'a pas fait connaître au service, pendant ce délai, son intention d'en assumer la charge ;
- 4) Les enfants orphelins de père et de mère pour lesquels la tutelle n'a pu être organisée selon les règles du code civil et qui ont été recueillis par le service de l'A.S.E. depuis plus de deux mois ;
- 5) Les enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total de l'autorité parentale (articles 378 et 378-1 du code civil) et qui ont été recueillis par le service de l'A.S.E. ;
- 6) Les enfants recueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance en application de l'article 350 du code civil.

Dans toutes ces situations, un point commun, l'absence de détenteur de l'autorité parentale et l'absence de représentant légal de l'enfant.

➤ ***Le suivi des enfants pupilles de l'Etat :***

Dès que le Président du Conseil Général déclare un enfant pupille à titre provisoire, celui-ci passe sous l'autorité et la responsabilité des organes de la tutelle à savoir le tuteur (le préfet du Département) et le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat.

Le tuteur prend toutes les mesures commandées par l'urgence, il est le représentant légal de l'enfant (administratif et judiciaire) et gère son patrimoine.

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat a deux missions principales :

- Assurer le suivi de l'enfant au quotidien (lieu de vie, mode d'accueil, santé et suivi psychologique, scolarité, histoire et attachements...).
- Elaborer un projet d'avenir pour l'enfant (projet de vie, projet d'adoption).

Le Conseil Général assure la charge financière des pupilles et son service d'Aide Sociale à l'Enfance les prend en charge physiquement. Ce sont ses services qui assurent le suivi quotidien, social et psychologique de l'enfant.

➤ ***Un représentant d'EFA au sein du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat :***

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration d'EFA peuvent être présents au sein du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat parmi les 8 membres qui sont nommés par le préfet :

- 2 représentants du Conseil général (conseillers généraux) désignés par l'assemblée générale,
- 4 représentants d'associations :
 - Un représentant d'une association familiale « stricto sensu » (EFA entre autres) et son suppléant
 - Un représentant d'association de familles adoptives (EFA, APPO : Association Par Pays d'Origine, mais pas d'Organisme Autorisé pour l'Adoption) et son suppléant,
 - Un représentant de l'association des Pupilles de l'Etat et son suppléant,
 - Un représentant de l'association d'assistants familiaux et son suppléant.
- 2 personnes qualifiées au titre des droits ou de la protection de l'enfance (avocat, médecin...).

Les membres du conseil de famille sont nommés pour une durée de 6 ans. Leur mandat est renouvelable une fois. Chaque conseil est renouvelé, par moitié tous les 3 ans.

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat prend toutes les décisions réglant la vie et l'avenir des enfants et il est le seul à consentir à l'adoption des enfants. Il est soumis à l'obligation de réserve et au secret professionnel.

➤ **Rôle du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat dans le projet d'adoption d'un enfant :**

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat a la mission d'élaborer le projet de vie des pupilles dont il a la charge, et donc un éventuel projet d'adoption.

En tout premier lieu, l'adoptabilité réelle de l'enfant doit être évaluée par les professionnels de l'A.S.E en fonction de son histoire, sa santé, ses attachements, ses souhaits ou ses demandes dans le cas d'un enfant plus grand.

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat établit alors le projet d'adoption qui définira les postulants à rechercher pour CET enfant (lieux de vie, composition familiale, âge des parents, histoire de la famille, adoption simple ou plénière...). Le service de l'A.S.E. peut alors présenter au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat plusieurs profils de candidats, ce dernier choisissant ensuite les candidats retenus.

La mise en relation de l'enfant et de la famille postulante se fait selon les conditions définies par le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat afin de voir s'il est possible pour l'enfant de vivre dans cette famille et de devenir leur enfant. Le pupille est alors placé en vue d'adoption pour une durée de six mois. Pendant toute cette période, il est toujours pupille de l'Etat et sous la responsabilité du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat.

L'enfant sort du statut du pupille de l'Etat une fois que la requête d'adoption a été déposée par la famille, le jugement d'adoption rendu et la retranscription à l'état civil effectuée.

Céline Gardes.

Agenda EFA 57

➤ **Soirée à thème :**



Nous vous proposons cette année le visionnage du film « **Une vie toute neuve** » d'Ounie Lecomte, le **vendredi 11 octobre 2013, à 20h00 précises**, au cinéma le Palace d'Hayange. Nous profiterons ensuite du témoignage de plusieurs familles, et nous terminerons la soirée autour du verre de l'amitié offert par EFA 57.

➤ **Soirée d'information :**



EFA 57 vous propose une réunion d'information sur l'adoption le **mardi 15 octobre**, de 20h00 à 22h00, dans la salle 4 du Centre du Bon Pasteur de Metz Borny.

➤ *Saint-Nicolas :*

Pour clôturer l'année, la traditionnelle **fête de Saint-Nicolas** aura lieu le **dimanche 1^{er} décembre** au théâtre de l'université de Lorraine. (Ile du Saulcy, Metz) à partir de 14 heures 30.

➤ *Vos idées*

Vous pouvez bien sûr nous faire part de vos attentes, de vos idées pour de nouvelles rencontres, des sujets que vous aimeriez que nous abordions ensemble, ou des intervenants que vous aimeriez pouvoir entendre.

Infos complémentaires

➤ *Subventions*

Nous remercions chaleureusement les communes de Coin-les-Cuvry, Corny-sur-Moselle et le CCAS de Woippy pour le versement de subventions de fonctionnement.



➤ *Congrès "Les familles de l'adoption : des histoires singulières" - 19 octobre 2013 à Paris :*

Le 19 octobre 2013, Enfance & Familles d'Adoption organise un congrès sur le thème "Les familles de l'adoption : des histoires singulières". Reflet de nos 60 ans d'existence, des 200 000 enfants dont les parents ont rejoint EFA, mais également de la multiplicité des familles d'aujourd'hui. Ce congrès, ouvert à tous (sur inscription), se déroulera à la Cité universitaire à Paris.

Le spectacle de Sébastien Bertrand "Chemin de la Belle Etoile" clôturera ce congrès anniversaire.

Programme et inscription :

http://www.adoptionefa.org/images/stories/conges-colloques-conferences/efa_congrs_2013_programme.pdf

➤ **Revue Accueil**

La revue Accueil a fait peau neuve en 2012 et nous vous invitons vivement, au moment de votre ré-adhésion – si vous n'êtes pas encore abonnés – à découvrir la nouvelle formule, tout en couleurs, plus visuelle et illustrée. Accueil est la seule revue francophone entièrement consacrée à l'adoption ; vous y trouverez à côté des articles des travailleurs sociaux, psychologues, psychanalystes, sociologues, juristes ou écrivains, des témoignages d'adoptés et d'adoptants qui apportent un éclairage complémentaire. En tant qu'adhérents, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 12 euros pour les quatre numéros de l'année.

Le 1^{er} janvier 2014, l'abonnement passera à 14€.

➤ **Recueil de témoignages :**



La Fédération EFA fête ses 60 ans en 2013. Deux, presque trois générations de familles adoptives se sont succédé dans notre association, faisant bénéficier les suivantes de l'expérience acquise. Expérience du bonheur partagé, mais aussi des difficultés qui peuvent survenir, et des moyens de les dépasser. A l'occasion de cet anniversaire, la fédération espère constituer un recueil des plus beaux témoignages publiés au long des années dans les revues d'EFA : Accueil et bulletins départementaux (Feuille de Chou). Nous vous invitons donc à ressortir vos anciens numéros, et à participer à la sélection de ces textes, en nous indiquant quels sont ceux qui vous ont le plus intéressé, ému ou fait réfléchir. S'il s'agit d'un témoignage d'Accueil postérieur à 2003, les références de la revue et le numéro de page suffisent. En revanche, s'il s'agit d'un Accueil antérieur à 2002 ou d'un bulletin départemental, nous aurions besoin en plus que vous nous fassiez parvenir le texte.

Vous pouvez nous communiquer vos choix à l'adresse mail suivante : efa57@hotmail.fr en indiquant les références de la revue concernée, la page, et, si vous le souhaitez, la raison de la sélection de ce(s) texte(s) particulier(s).

➤ **Stage national de réflexion pré-adoption**

La Fédération Enfance et Familles d'Adoption organise un stage de réflexion pré-adoption (avant l'obtention de l'agrément), les samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2013, à Nancy, à l'intention de tous ceux qui envisagent d'adopter un enfant en France ou à l'étranger.

Ce stage est ouvert à toute personne s'engageant ou déjà engagée dans une procédure en vue de l'agrément, quel que soit leur lieu de résidence. Le groupe est cependant limité à 16 personnes maximum, couples ou parents solo afin de favoriser l'expression et l'écoute de chacun.

L'animation du stage est assurée par un pédiatre, une psychologue et une responsable d'association nancéiens, tous les trois ayant une expérience professionnelle et associative de l'adoption.

Le coût est de 230 euros pour une personne seule et 420 euros pour un couple, les frais de déplacement et d'hébergement sont en sus.

(Plus d'infos: <http://www.adoptioneafa.org/images/StageReflexion2013> - plaquette.pdf)



➤ *Enquête Adolescence, Adoption et Orientation*



Initiée par EFA, en association avec deux équipes de recherche (Montpellier et Paris), financée par la région Île de France, l'enquête « Adolescence, adoption, orientation » a pour objectif de revenir plus particulièrement sur la période charnière de l'adolescence, des années collèges et de l'orientation à l'issue de la troisième, et d'offrir aux adoptés la possibilité d'évaluer eux-mêmes leurs années de scolarité et d'orientation.

Elle s'appuie sur deux questionnaires distincts : l'un s'adresse aux parents, l'autre aux adoptés de 15 à 30 ans, mais aussi aux non-adoptés de la même tranche d'âge ayant des frères et/ou sœurs adoptés (quel que soit leur âge) qui constituent un échantillon de référence à milieu social et familial identique. Tous les questionnaires sont totalement anonymes : il est donc tout à fait possible que des parents dont les enfants sont dans la tranche d'âge visée répondent mais pas leurs enfants, ou, inversement, que des jeunes ou jeunes adultes répondent mais pas leurs parents.

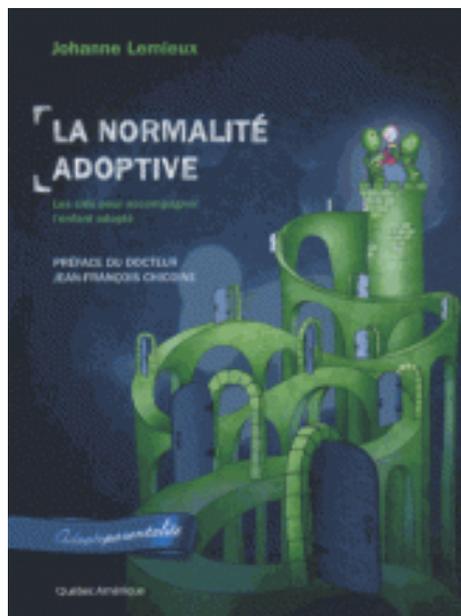
Plus d'infos : www.adoptioneafa.org

Coin lecture

➤ Pour les adultes

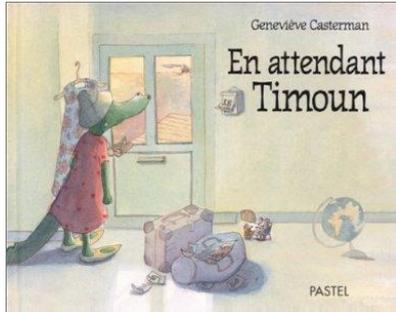
Auteur : Johanne Lemieux, travailleuse sociale, fondatrice du Bureau de consultation en adoption de Québec et conceptrice de la formation *Adopteparentalité*

L'enfant adopté au cœur des préoccupations, mais le parent au cœur des solutions. Vous songez à adopter, vous êtes sur le point d'accueillir un enfant par adoption ou vous êtes déjà parent adoptant? Ce livre vous apportera des réponses et surtout des solutions concrètes pour exercer ce rôle de parent, à la fois semblable et différent de la parentalité biologique. Fondée sur des connaissances scientifiques solides, une longue expérience professionnelle et sur le vécu de milliers de familles adoptives, l'auteure vous offre l'essentiel de son approche éducative et psychosociale : l'adopteparentalité. L'Adopteparentalité est désormais une collection où l'enfant adopté est au cœur des préoccupations et le parent au cœur des solutions. Dans ce premier ouvrage, vous recevrez les 12 clés essentielles pour vous aider, vous et l'enfant, à connaître, à comprendre et à célébrer sa normalité adoptive.



➤ *Pour les enfants*

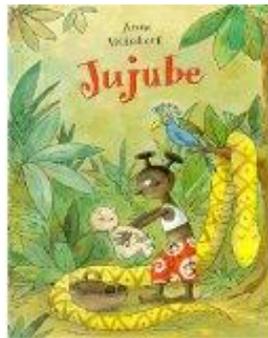
◆ *En attendant Timoun*



Du jour où elle reçoit la réponse pour sa demande d'adoption, une maman crocodile tient son journal qu'elle adresse à son futur enfant.

Les saisons passent et maman crocodile guette sans relâche l'arrivée de son Timoun (« enfant » en créole), assise au bout du ponton...

◆ *Jujube*



Farafina, la petite Africaine, découvre en pleine jungle un bébé abandonné, sur le point de se faire dévorer par un énorme serpent. Elle le sauve et le ramène chez elle. Sa maman, elle, est moins enthousiaste : ses neuf enfants suffisent à son bonheur. Mais il en faut plus pour démonter Farafina : elle saura vaincre les réticences maternelles et Jujube recevra aussi tout ce dont elle a besoin.

◆ *D'un monde à l'autre*



Un dimanche, Ben rentre dans le bureau de son grand-père ; une pièce magique. Il y a là tous les trésors que grand-père a ramené de ses lointains voyages : des statuette africaines, des bouddhas dorés, des lances... Ben regarde avec fascination ces objets qui ont tous une histoire. Lui aussi a une histoire, il est né dans un autre pays, a eu d'autres parents avant ceux d'aujourd'hui. Grand-père raconte alors à Ben que dans bien des cultures les enfants sont adoptés, du Pôle Nord au Ghana, en passant par la Malaisie ; il n'y a là aucune fatalité.

Numéros et adresses utiles

Site de votre association :

<http://efa57.free.fr>

Site Enfance et Familles d'Adoption :

www.adoptionefa.org

Informations et positions de notre mouvement

Forum EFA:

<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionEFA/>

Sur inscription, posez toutes vos questions, le plus grand forum sur l'adoption.

Forum EFA Santé:

<http://fr.groups.yahoo.com/group/adoptionefa-sante/>

Sur inscription, pour se renseigner sur les problèmes de santé, l'adoption de grands, fratries,...

Site du Conseil Général de la Moselle – Aide Sociale à l'enfance :

http://www.cg57.fr/moselleetvous/Pages/Fiche_adoption.aspx

Consultation d'Orientation et de Conseils en Adoption (COCA) du C.H.U. de Nancy :

Le Dr Anne BORSA-DORION, pédiatre au service de Médecine Infantile (03-83-15-47-47 ; ou 03-83-15-47-27, service des urgences où il est possible de laisser un message) et le Dr Festus BODYLAWSON, psychiatre d'enfants et d'adolescents au service de pédopsychiatrie de l'Hôpital d'Enfants (03-83-15-45-53 ou 03-83-15-48-50).

Pour des thématiques liées au langage, vous pouvez rencontrer Catherine COURRIER, orthophoniste, sensibilisée aux enfants adoptés, Service ORL Hôpital Central à Nancy (03-83-85-23-87).

Ligne d'écoute des parents :

Elle est mise en place par la Fédération Enfance et Familles d'Adoption

Tous les mercredis en soirée, et tous les jeudis de 14h à 17h30: au 08 10 00 21 01.



Site du Ministère de la Famille :

<http://famille.gouv.fr>

Site du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/adoption-internationale-2605/>

Toutes les informations, fiches par pays, par O.A.A., pour les adoptions à l'étranger.

Site de l'Agence Française de l'Adoption :

<http://www.agence-adoption.fr>

Le portail français de l'adoption internationale.

Maison de l'Adoption au Luxembourg :

<http://www.croix-rouge.lu/services-et-missions-adoption/>

Tél : 00-352-2755-6442

Santé, Adoption :

Portail francophone traitant de l'abandon, l'adoption et de la santé des enfants migrants dans le monde, créé par le Professeur Jean-François CHICOINE, pédiatre québécois, et Rémi BARIL.

www.meanomadis.com

Sites de l'association de Parents d'Enfants présentant des Troubles de l'Attachement Ligue d'Entraide et de Soutien (PETALES):

<http://www.petales.org/>

<http://www.petalesfrance.fr/>

Pour les jeunes :

www.filsantejeunes.com

« mal à la vie »

Pour en parler 0800-235-236 : anonyme et gratuit tous les jours de 8 h à minuit (fait par l'Ecole des Parents).



Ont participé à la préparation de ce numéro: Hervé et Marie-Noëlle BULLIER, Audrey DEHAIS-REINHARDT, Céline GARDES, Marie-Laure HEIM.